



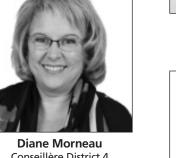
Patrick Marquès Maire, Ville de Carignan



Anne Poussard Conseillère District 1



Stéphanie Lefebyre Conseillère District 3



Conseillère District 4

Édith Labrosse

Conseillère District 2



Daniel St-Jean Conseiller District 6



Frédéric Martineau Conseiller District 5

MOT DU CONSEIL

Chères concitoyennes et chers concitoyens,

Comme vous avez pu le constater dans les médias et sur nos plateformes de communication, notre municipalité poursuit sa croissance fulgurante. En effet, les données de population décrétées par le ministère des Affaires municipales et Habitation pour 2019 révèlent que Carignan a franchi la barre des 10 000 résidents, portant ainsi le nombre de citoyens à 10 538. Il s'agit d'une croissance de 787 résidents (augmentation de 8,07 %) dans la seule dernière année.

Quelle fierté de nous trouver parmi les villes les plus dynamiques sur le plan de la croissance démographique. Ces données confirment ce que nous savions déjà : Carignan est un lieu où il fait bon vivre et où il fera bon grandir! Et ce n'est pas un hasard. Le Conseil travaille ardemment à favoriser le bonheur des citoyens en misant sur leur qualité de vie, en investissant dans les parcs et en proposant de nouvelles installations récréatives. Nous vous invitons d'ailleurs à découvrir, à l'intérieur des pages de cette publication, notre nouvelle offre de services en matière de parcs, de liens multifonctionnels et d'activités de loisir. De plus, nous avons tout récemment fait l'acquisition d'un grand terrain riverain en bordure du Richelieu qui permettra éventuellement à tous les Carignanois de profiter du magnifique spectacle qu'offre la rivière. Encore une fois, l'objectif est de favoriser le bienêtre collectif.

Finalement, nous sommes heureux de vous informer que nous organiserons un nouvel événement cette année pour souligner l'arrivée de nouveaux résidents sur notre territoire. La première édition de cette initiative sera tenue le 28 avril au Centre multifonctionnel. Les citoyens qui se sont récemment établis à Carignan seront invités à participer à une activité d'accueil où ils pourront rencontrer leur conseiller municipal, découvrir les commercants locaux, ainsi que les services qui leur sont accessibles.

À vous tous, fidèles Carignanois de récente et de longue dates, nous vous souhaitons une magnifique saison printanière!



INFOS MUNICIPALES

À L'AGENDA

Séances du Conseil : Les prochaines séances ordinaires du Conseil auront lieu les mercredis 3 avril, 1er mai et 5 juin à 20 h à la salle du Conseil, située au 2555, chemin Bellevue à Carignan (bâtiment situé derrière l'hôtel de ville).

Congés fériés : Veuillez prendre note que nos bureaux seront fermés les 19 et 22 avril à



l'occasion du Vendredi saint et du lundi de Pâques, ainsi que le **20 mai** pour la Journée nationale des patriotes.

Taxes municipales : Les prochaines échéances de votre compte de taxes sont les 5 juin et 4 septembre. Les modalités de paiement sont les suivantes :

- o **Service de paiement électronique** des institutions financières participantes;
- Chèques postdatés par la poste ou au comptoir de l'hôtel de ville (2555, chemin Bellevue);
- o Paiement Interac au comptoir de l'hôtel de ville.

Collectes d'ordures ménagères : Maintien des collectes les jeudis **aux deux (2) semaines** toute l'année.

Collectes de matières organiques : Collectes aux semaines les jeudis à partir du 1er avril.

Collectes de déchets encombrants: Lors des collectes d'ordures. Si vos meubles sont en bon état, l'organisme *Meublétout*, situé au 179, boul. Laurier à McMasterville, accepte les dépôts. *Meublétout* offre également un service de cueillette à la maison (450 464-7888)

Collectes de résidus verts: Les jeudis 11 et 25 avril ainsi que les 9 et 23 mai. Les « résidus verts » sont les résidus organiques qui proviennent de votre jardin, de votre cour ou de votre potager. Au printemps, il s'agit de résidus organiques de nettoyage et d'ouverture des jardins, ainsi que de résidus de préparation des semis, de plantation, de déchaumage et de désherbage des terrains. Les



contenants que la Ville recommande pour les collectes de résidus verts sont (dans l'ordre) :

 Les sacs de papier écologiques spécialement fabriqués à cet usage et que l'on trouve dans plusieurs commerces;

- Un contenant rigide réutilisable muni de poignées et sans couvercle, d'une contenance similaire aux poubelles utilisées pour les ordures ménagères (25 kg pour une collecte manuelle et 90 kg pour une collecte mécanisée (bac roulant);
- 3. Les boîtes de carton, bien qu'elles s'endommagent rapidement sous la pluie;
- 4. Les sacs de plastique.

Dépôt de résidus domestiques dangereux : Le samedi 11 mai. Les résidus sont ramassés au garage municipal (2555, chemin Bellevue) entre 7 h et 15 h. Service gratuit sur preuve de résidence. Résidus acceptés : peinture, colle, vernis, engrais, pesticides, produits de nettoyage, piles, batteries de voiture, bouteilles acétylène, bonbonnes de propane ou pressurisées, produits contenant de l'acide, du cyanure, du solvant, produits en aérosol ou avec oxydant.

Dépôt de branches et résidus d'arbre: Les samedi 11 mai et 15 juin. Les branches sont recueillies au garage municipal (2555, chemin Bellevue) entre 7 h et 13 h. Le service est gratuit sur preuve de résidence. En raison de la présence de l'agrile du frêne à Carignan, les branches de frênes ne doivent pas être déplacées vers le garage municipal avant le 1er octobre (début de la période d'hivernation de l'insecte), à moins que celles-ci ne soient d'abord réduites en copeaux de 2.5 cm X 2.5 cm.

PARCS ET LIENS CYCLABLES

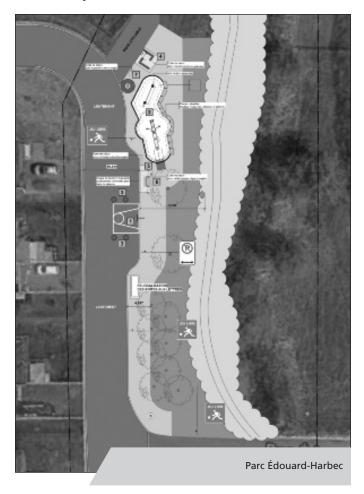
Parc Henri-Bisaillon avec jeux d'eau

La Ville de Carignan est heureuse d'annoncer l'ouverture imminente du parc avec jeux d'eau situé entre les rues Henri-Bisaillon et Léon-Paré dans le secteur Carignan-Salières. Le parc de quartier de 39 858 pi² (3 703 m²) offre des modules de jeux spécifiques pour les enfants de 0 à 5 ans et de 5 à 12 ans, des balançoires, une zone de jeux d'eau pour les familles, un espace de détente pour tous, ainsi qu'un sentier naturel, des tables de pique-nique et des bancs de parc. Il représente un investissement de 925 000 \$. Une fête de quartier pour inaugurer le parc aura lieu le 1er juin (détails en page 18).



Parc Édouard-Harbec

Suite à la consultation publique avec les résidents du secteur cet automne et suivant la révision du plan concept dans le respect des suggestions entendues, le plan concept a été révisé et le Conseil a approuvé un investissement de 75 000 \$ pour la réalisation du parc. Les travaux devraient débuter en juillet.



Parcs Boisé du Parchemin et du Ruisseau

Suite à l'abattage de nombreux frênes morts ou dangereux, la Ville procédera au terrassement en mai et au reboisement de ces parcs cet automne.

Parc du Domaine

Fin des travaux de revitalisation du parc en mai et juin : terrassement et pavage du sentier, du stationnement et de l'assise de la patinoire.

Parc Genest

Construction du Dek Hockey en août. Ce projet a été proposé et choisi par la population en 2018 dans le cadre du budget participatif. La revitalisation des autres infrastructures du parc est aussi envisagée cet été.

Terrain riverain situé sur l'île Goyer

Considérant l'approbation de la population en décembre dernier et l'approbation du ministère en janvier 2019, le Conseil a autorisé la signature du règlement d'emprunt (2 950 000 \$) qui permettra de procéder à l'acquisition du

grand terrain vague situé sur l'île Goyer. Aucun aménagement n'est prévu cette année. Le public sera consulté au préalable.



Kiosque postal et rond-point de l'île aux Lièvres Aménagement des infrastructures prévu en août.

Bande de 9 m entre Lareau et Désourdy

Identification et aménagement du meilleur système (en fonction de l'espace disponible) pour drainer le site. S'en suivra une opération de reboisement cet automne.

Lien multifonctionnel entre Lareau et Désourdy

Aménagement d'une piste multifonctionnelle aux abords du ruisseau Robert en septembre. Ce projet est assujetti à l'approbation du ministère de l'Environnement (MELCC). La demande de certificat d'autorisation a été déposée en février.

Lien multifonctionnel entre Henriette et Éthel

Aménagement d'une piste multifonctionnelle en septembre. Le projet a reçu l'approbation d'Hydro-Québec puisqu'une portion du passage se trouve dans son emprise.

Fossé Liliane Est

Terrassement en juin et reboisement cet automne.

PARTAGE DE LA ROUTE

La route appartient à tous les usagers : automobilistes, cyclistes et camionneurs.

Partage de la route avec les vélos

Contrairement à la pensée populaire, le Code de la sécurité routière permet aux cyclistes qui roulent à plus de 20 km/h de circuler sur la voie publique plutôt que sur les



pistes cyclables où la vitesse maximale est de 20 km/h. Sur la route, les cyclistes ont les mêmes droits et les mêmes obligations que les automobilistes.

À l'approche d'un cycliste sur la route, l'automobiliste doit ralentir, patienter et attendre le bon moment pour le dépasser. Pour se faire, il est recommandé de laisser un espace sécuritaire d'au moins 1,5 m (en milieu rural) entre le véhicule et le cycliste. Attention aux cyclistes et aux marcheurs dans les rues étroites comme Henriette ou Gertrude.



Le Code de la sécurité routière **permet** au conducteur d'un véhicule routier de franchir une ligne continue (simple ou double) pour dépasser un cycliste.

Partage de la route avec les véhicules agricoles

Difficile d'anticiper les intentions de la machinerie agricole qui ne peut souvent pas informer les conducteurs qui la suivent de ses intentions de tourner puisque ses feux clignotants sont actionnés. Il est donc primordial



d'agir avec prudence. La loi permet le dépassement de la machinerie presque en tout temps, même sur une ligne double. Il faut toutefois s'assurer que la manœuvre est sécuritaire et qu'elle ne met personne en danger.

Si chaque utilisateur de la route respecte les règlements et surtout s'il garde son calme, fait preuve de respect, il est possible de partager la route de façon sécuritaire.



PÉRIODE DES VACANCES

Quelques conseils pour partir l'esprit tranquille cet été :

- a) Assurez-vous que votre cabanon est verrouillé solidement;
- b) Un bon éclairage à l'avant comme à l'arrière de la maison dissuade les voleurs;

- c) Cadenassez le rail de glissement de votre porte de garage;
- d) Listez vos objets de valeur et photographiez-les (bijoux, appareils informatiques, appareils photo-vidéo, téléviseurs et chaînes audio);
- e) Voyez à ce que votre gazon soit tondu régulièrement;
- f) Interrompez la distribution du courrier et des journaux;
- g) Votre meilleur allié? Un voisin qui surveillera votre propriété et informera les autorités s'il constate une anomalie durant votre absence.



SERVICE D'ALERTES TÉLÉPHONIQUES

La Ville de Carignan dispose d'un système de télécommunication automatisée afin d'informer la population en situation d'urgence : avis d'ébullition d'eau potable, bris d'aqueduc, fermeture de rue, inondation, avis d'évacuation ou autre.

Que ce soit par téléphone conventionnel, cellulaire ou messagerie texte, les citoyens qui s'inscrivent au service d'alertes téléphoniques de la Ville recevront un appel dans les minutes suivant le déclenchement de l'alerte si une situation d'urgence affecte leur secteur d'habitation.

Inscription

Inscrivez-vous en ligne à la rubrique *Informations et services/Sécurité publique* du site Web municipal. Pour information, composez le 450 658-1066.



URBANISME

PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU SECTEUR CENTRAL

Qu'est-ce qu'un PPU?

Un Programme particulier d'urbanisme (PPU) est l'un des outils de planification du Plan d'urbanisme. Il permet d'apporter plus de précisions à la planification d'un secteur donné, d'identifier et de mettre en valeur ses particularités, et de définir son plan de développement futur. En bref, cet outil de planification permet d'encadrer le redéveloppement d'un secteur et ainsi éviter des développements à la pièce.

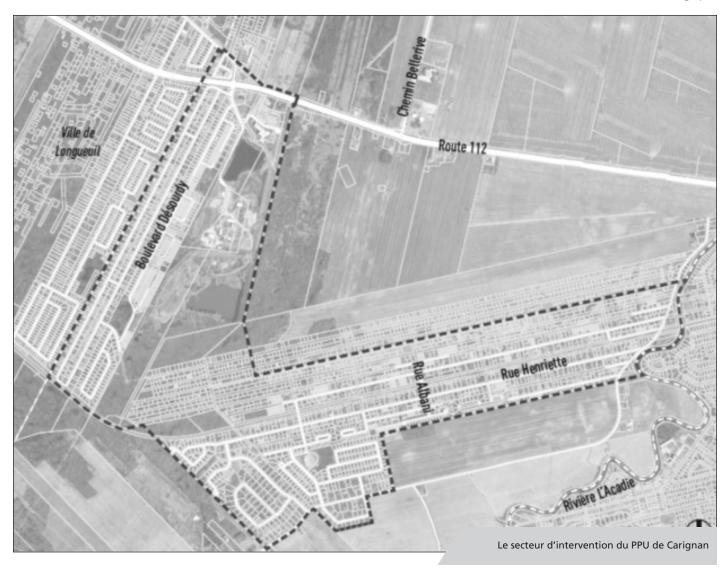
Secteur visé

Pour assurer son positionnement stratégique au sein de la vie économique et communautaire de la région et pour créer un milieu de vie dynamique à l'image des Carignanois, la Ville désire créer un pôle urbain, c'est-àdire un lieu accessible, partagé et sécuritaire, dans la zone territoriale située au sud de la route 112. Cette zone est composée des secteurs Centre, du Parchemin, Carignan-Salières et de l'actuel site de la carrière Eurovia.

Le PPU du secteur central

La planification de ce secteur stratégique est le fruit de plusieurs exercices entrepris préalablement. L'élaboration du PPU s'appuie sur un processus de transparence et d'ouverture auprès des forces vives du territoire. Cette planification conforme à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme répond aux exigences déterminées par le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal, aux objectifs définis au Schéma d'aménagement révisé de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, ainsi qu'aux dispositions établies dans le Plan d'urbanisme de la Ville de Carignan adopté en 2016.

Le PPU du secteur central de Carignan comprend plusieurs volets. Dans un premier temps, une analyse urbaine détaillée des différents secteurs visés a permis d'établir une vision stratégique contribuant à forger la nouvelle identité de cette zone d'intervention. De cette vision stratégique



découlent des orientations et objectifs de planification qui sont associés à la mise en œuvre de différentes actions en matière d'aménagement et de développement. Ces actions sont conciliées dans un plan qui établit les priorités de chacune d'entre elles, ainsi que les acteurs qui pourront contribuer à leur succès. Tous ces éléments sont représentés à l'intérieur d'un concept d'organisation spatiale, une carte détaillée montrant les affectations du sol, la densité d'occupation ainsi que le tracé des voies de communication et réseaux d'infrastructures projetés.

Le document constituant le PPU du secteur central de Carignan sera mis à la disposition des citoyens pour consultation et fera l'objet du processus d'adoption, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, au courant de l'année.

RÉNOVATION ET PERMIS

Si vous prévoyez faire des travaux de rénovation et de construction (garage, remise, piscine, galerie, pavillon de jardin, serre, etc.) sur votre propriété, n'oubliez pas de présenter une demande de permis ainsi que le paiement (Interac ou chèque) et les documents requis au Service de l'urbanisme et du développement durable au préalable. Comme des délais sont à prévoir pour l'étude et l'émission des permis, nous vous invitons à ne pas retarder le dépôt de votre demande.

Le **permis est obligatoire** si vous prévoyez faire des travaux de rénovation et de construction sur votre propriété, comme :

- o Finition d'un sous-sol (100 \$);
- o Rénovation d'une cuisine (100 \$);
- o Commerce à la maison (50 \$);
- o Création d'un logement pour maison intergénérationnelle ou studio (250 \$);
- Ajout d'un garage, cabanon, serre, pavillon de jardin (75 \$);
- o Installation d'une piscine (75 \$);
- o Arrosage d'une nouvelle pelouse (50 \$);
- o Etc

Les tarifs pour les permis et autres services rendus par la Ville sont établis par le règlement 310-25. Ce règlement est accessible en ligne à *villedecarignan.org*.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

NUISANCES ET BRUITS

Quand passer la tondeuse?

La période estivale est propice à l'émission de bruits de toutes sortes. Les activités extérieures prolongées, les systèmes de son, les cris, les véhicules routiers (incluant VTT), les systèmes d'alarme activés inutilement ou l'utilisation d'équipement pour



des travaux d'entretien domestique extérieur, dont la tondeuse, peuvent gêner la tranquillité du voisinage et devenir des déclencheurs de discorde dans votre milieu. À Carignan, le bruit est prohibé la semaine entre 21 h et 7 h et les fins de semaine entre 17 h et 9 h.

FEUX À CIEL OUVERT INTERDITS

En tout temps, il est interdit de brûler des déchets, immondices, ordures, pneus, bois traité ou peint ainsi que des feuilles et herbes sèches. Les broussailles et les branches peuvent être brûlées, mais uniquement à l'intérieur d'un foyer ou d'un dispositif sécuritaire pouvant contenir les flammes et les tisons. De la même façon, il est interdit d'incommoder le voisinage par la fumée d'un feu extérieur.

ABRI D'AUTO

Les propriétaires qui ont bénéficié des avantages d'un abri d'hiver pour automobile ou d'un abri d'hiver pour l'accès au bâtiment principal durant la période hivernale **doivent retirer ces abris <u>avant le 1er mai</u>**. Quiconque contrevient à ce règlement est passible d'une amende.



ÉCOULEMENT DES EAUX ET NETTOYAGE DES FOSSÉS

Le propriétaire est responsable de l'entretien (tonte) de son fossé

Le propriétaire, locataire ou occupant qui dépose, laisse ou tolère tous matériaux, déchets ou végétaux qui ont pour effet d'empêcher ou de gêner l'écoulement des eaux d'un fossé ou d'un cours d'eau contigu à sa propriété commet une nuisance et est passible d'une amende.

ÉCOULEMENT DES EAUX ET NETTOYAGE DES FOSSÉS

Le propriétaire est responsable de l'entretien (tonte) de son fossé

Le propriétaire, locataire ou occupant qui dépose, laisse ou tolère tous matériaux, déchets ou végétaux qui ont pour effet d'empêcher ou de gêner l'écoulement des eaux d'un fossé ou d'un cours d'eau contigu à sa propriété commet une nuisance et est passible d'une amende.

CHENAUX DE CARIGNAN

Nous demandons à la population d'éviter de circuler en bateau à moteur dans les chenaux de Carignan. L'objectif est de préserver les rives de toutes vagues (érosion) et de protéger la faune et la flore qui s'y trouvent. Nous vous remercions de bien vouloir en informer vos proches, voisins et amis!



REMPLISSAGE DE PISCINE/SPAS

Pas de remplissage de piscine à Carignan

Le remplissage des piscines est interdit en tout temps. Vous devez donc, pour une nouvelle construction, faire venir un camion-citerne pour le remplissage. En d'autres temps, seule la stabilisation du niveau de l'eau des piscines est autorisée sous la surveillance de l'occupant afin d'éviter tout débordement. Le remplissage des spas est quant à lui autorisé.

SPA

Contrairement à l'installation d'une piscine, l'installation d'un spa ne requiert pas de permis, mais des normes sont à respecter. En résumé, un spa privé extérieur peut être implanté en cour latérale, en cour latérale sur rue ou en cour arrière. Les distances minimales suivantes doivent être respectées pour le spa et ses structures d'abri :

- a) minimum 1.50 m des lignes latérales ou arrière;
- b) dans le cas d'un terrain d'angle, le spa doit être situé à une distance minimale de 3 m de la ligne avant;
- c) malgré les paragraphes précédents, l'implantation du spa doit être telle que le bruit qui est émis soit d'une intensité inférieure à 55 décibels aux limites du terrain;
- d) Le spa doit être muni d'un couvercle rigide et d'un mécanisme de verrouillage.

SÉCURITÉ ET PISCINE

Résumé du règlement sur la sécurité des piscines résidentielles

Toute piscine creusée, semi-creusée ou hors terre doit être pourvue d'une échelle ou d'un escalier permettant d'entrer dans l'eau et d'en sortir. Toute piscine doit être entourée d'une clôture ou enceinte (sauf si la hauteur excède 1.2 m) de manière à en protéger l'accès en dehors des périodes d'utilisation. *Une haie, le mur d'un bâtiment ou des arbustes ne constituent pas une clôture ou une enceinte. La clôture doit :

- a) être d'une hauteur d'au moins 1.2 m;
- b) empêcher le passage d'un objet sphérique de 10 cm de diamètre;
- c) être dépourvue de tout élément de fixation, saillie ou partie ajourée pouvant en faciliter l'escalade;
- d) La clôture doit être munie d'un dispositif de sécurité (installé du côté intérieur de l'enceinte) permettant la fermeture automatique et le verrouillage de la porte.



ARROSAGE

Économisez l'eau potable!

À partir du 1er mai jusqu'au 30 septembre, l'arrosage des pelouses **est permis entre 20 h et 22 h** :

- les mardis et vendredis pour les numéros civiques pairs;
- o **les lundis et jeudis** pour les numéros civiques impairs. Exception pour les nouvelles plantations, consultez le Service de l'urbanisme et du développement durable pour plus d'infos.

En tout temps, le lavage des entrées d'auto, trottoirs, patios ou allées est strictement interdit, sauf en cas de travaux d'aménagement majeurs

*Les articles ci-contre n'ont aucune valeur légale.

En cas de contradiction entre ces informations et les règlements en vigueur, ces derniers prévalent.

FINANCES

BUDGET PARTICIPATIF CITOYEN

Le budget participatif est un processus démocratique où les citoyens décident de la façon dont une partie du budget est dépensé. Cette année, les citoyens seront invités à déposer des idées de projet entre le 4 avril et le 3 juin. Les projets seront ensuite analysés et bonifiés par l'administration municipale, selon des critères d'admissibilité préétablis.

Critères d'admissibilité

Pour être admissible, le projet doit pouvoir être réalisé dans un secteur, un bâtiment, une rue ou sur l'ensemble du territoire de Carignan. Le projet doit avoir un impact potentiel à moyen et long terme sur le secteur, selon l'un ou l'autre des volets suivants : environnemental, social, économique, changement de comportement individuel et collectif, amélioration du cadre de vie, renforcement de la participation citoyenne.

Un projet est recevable s'il remplit l'ensemble des critères suivants :

Il relève des responsabilités de la Ville de Carignan.
 La réalisation de projets avec des partenaires publics :

établissement d'enseignement, communautés religieuses, ministères, organismes à but lucratif et coopératives, est encouragée, mais comme ces projets sont conditionnels à l'autorisation par une tierce partie, ils peuvent générer des délais incontrôlables par la Ville.

- Il est localisé sur le territoire de Carignan.
- Il est d'intérêt général et à visée collective.
- Il est une dépense d'investissement, soit un équipement ou un aménagement, pouvant inclure des frais d'honoraires et de consultants. On entend par « investissement » toutes les dépenses de construction, de rénovation, de bâtiment ou d'espace public, d'achat de biens amortissables.
- Il est techniquement réalisable.
- Il respecte les lois régissant les villes ainsi que les règlements, politiques ou plans d'action de la Ville de Carignan.
- Il est suffisamment précis pour pouvoir être estimé juridiquement, techniquement et financièrement.
- Les coûts globaux de réalisation sont supérieurs à 15 000 \$ et inférieurs à 75 000 \$.
- Il peut être entièrement réalisable au cours de l'année suivant le processus.





Le projet est irrecevable si :

- Les bénéfices générés par son utilisation ou son usage sont privatisés.
- Il comporte des éléments de nature discriminatoire, diffamatoire ou religieuse.
- Il engendre des frais de fonctionnement récurrents ou des frais de ressources humaines récurrents.
- Il englobe des dépenses relevant de la gestion courante de la Ville (exemple : rémunération du personnel, achats de services, subvention aux associations, etc.).
- Il nécessite une acquisition de terrain, de local ou d'immeuble.
- Il concerne un projet déjà en cours d'exécution.
- Il concerne des dépenses déjà engagées avant l'adoption de la résolution du projet.

Période de vote

La période de vote pour le budget participatif 2020 aura lieu du 1er au 31 août 2019. Les citoyennes et citoyens de Carignan de 6 ans et plus seront invités à voter en ligne pour leur coup de cœur. Attention, un seul vote par résident. Les votes seront comptabilisés par un système qui identifie les adresses IP et qui retire les doublons en fonction des recoupements entre les adresses IP, noms et adresses postales des participants. Aucun sondage privilégiant un projet ne sera accepté. Les citoyens qui n'ont pas accès au formulaire en ligne pourront se présenter au comptoir de l'hôtel de ville (2555, chemin Bellevue, Carignan, Québec, J3L 6G8) durant les heures d'ouverture pour inscrire leur vote. Une preuve de résidence pourrait être demandée.

Projet gagnant

Le ou les projets gagnants seront annoncés après le décompte des votes, soit durant l'assemblée publique du Conseil le mercredi 4 septembre 2019.

TAXATION

Nouveau rôle d'évaluation triennal

À l'instar des autres municipalités, la Ville de Carignan doit déposer de nouveaux rôles d'évaluation foncière tous les trois ans, conformément à la Loi sur la

fiscalité municipale et aux règlements afférents. Ils servent de base à la taxation municipale pour les trois exercices financiers pour lesquels ils sont confectionnés. Le dernier rôle d'évaluation foncière de Carignan a été déposé le 13 septembre 2018 pour les années 2019-2020-2021. La date d'entrée en vigueur de ce nouveau rôle fut le 1er janvier 2019. Les citoyens peuvent dès à présent consulter leur valeur au rôle en ligne à la rubrique « Information et services / Évaluation foncière et rôle ».

Variation

En cours de rôle, la valeur d'un immeuble peut fluctuer selon le marché et selon qu'on y ajoute ou retranche des matériaux ou autres composantes (garage, piscine, aménagement d'un sous-sol, démolition d'un bâtiment sur le terrain, etc.). C'est l'évaluateur qui a la responsabilité de réviser le rôle afin de tenir compte de ces changements prévus par la Loi. Les valeurs ainsi modifiées sont rétroactives au moment de leur avènement sans toutefois excéder un (1) an, plus l'année en cours.

Comment savoir si cette valeur est juste?

En tenant compte de la date de référence au marché, soit 18 mois avant la date de mise en vigueur du dernier rôle triennal (1er juillet 2017), le propriétaire d'un immeuble doit se demander s'il aurait été prêt à vendre ou à faire l'acquisition de son immeuble pour cette même valeur. Si, après mûre réflexion, la réponse s'avère négative, il y aurait lieu de déposer une demande de révision.

Demande de révision avant le 30 avril

Les citoyens en désaccord avec la valeur inscrite au nouveau rôle d'évaluation ont jusqu'au 30 avril 2019 pour demander une révision de leur dossier. Pour ce faire, ils doivent présenter une demande écrite (papier ou courriel) au Service des finances. Ils seront ensuite invités à remplir le formulaire disponible au comptoir de l'hôtel de ville et à acquitter les frais de révision déterminés en fonction de la valeur de leur immeuble. Pour plus d'information, contacter le Service des finances au 450 658-1066.

SÉCURITÉ CIVILE

DÉGEL ET INONDATIONS

En cas d'inondation ou d'un refoulement causé par une hausse du niveau des rivières ou par la fonte rapide des neiges, montez du sous-sol tous les objets qui peuvent être déplacés ou qui risquent d'obstruer les conduites d'égout. Fermez ensuite le commutateur principal en vous assurant d'avoir les pieds sur une surface sèche. Si le niveau d'eau le requiert ou si les autorités vous le demandent, quittez votre domicile et communiquez avec la Ville au 450 658-1066



afin de nous informer de votre situation. Après que l'eau se soit retirée, faites vérifier vos installations électriques et les appareils de chauffage avant de réactiver l'alimentation principale.

Plus d'infos : securitepublique.gouv.qc.ca/

securite-civile.html

MONOXYDE DE CARBONE

Les dangers du monoxyde de carbone lors d'activités de plein air

Au chalet, en camping, au camp de chasse ou de pêche, aérez votre abri en tout temps, car la plupart des appareils de plein air à combustible que vous utilisez pour cuisiner, vous réchauffer ou vous éclairer produisent du monoxyde de carbone (CO). Rappelezvous que seul un avertisseur de CO peut vous alerter et vous sauver la vie!





TERREAUX ET VÉGÉTAUX

Les feux dans les terreaux et les végétaux

Saviez-vous que les terreaux d'empotage sont enrichis de plusieurs matières combustibles et contiennent souvent très peu de terre véritable? Qu'un mégot de cigarette non éteint peut se consumer pendant plus de trois heures?

Afin d'éviter qu'un incendie ne survienne, éteignez vos mégots dans un cendrier et non les boîtes à fleurs, le paillis ou toute autre zone de végétation!



ENVIRONNEMENT

JOURNÉE DE L'ARBRE

Le samedi 25 mai de 9 h à 12 h 30 Centre multifonctionnel

Participez à la Journée de l'arbre afin de profiter de la distribution gratuite de jeunes plants d'arbre pour remplacer vos arbres morts ou malades et pour regarnir le couvert forestier le plus rapidement

possible. Diverses essences d'arbre seront disponibles. Une priorité sera accordée aux citoyens qui ont demandé un permis pour l'abattage d'un frêne mort ou malade au cours de l'année.

Les arbres procurent de l'ombre aux résidences, embellissent les communautés, empêchent l'érosion et protègent la biodiversité en procurant de la nourriture et des habitats aux plantes, aux oiseaux et aux animaux. Pensez-y!

BARIL DE RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE

Distribution le samedi 25 mai à partir de 9 h Centre multifonctionnel

Sauvegarde de l'eau potable

Réduisez votre consommation d'eau potable en utilisant l'eau de pluie pour vos besoins qui ne nécessitent pas d'eau traitée. Vos légumes et vos plantes n'ont pas besoin d'une eau froide et chlorée.

BARILS DE RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE

Distribution le samedi 25 mai au Centre multifonctionnel à partir de 9 h.

Quantité limitée.

Premier arrivé, premier servi! 30 \$

Preuve de résidence requise. Limite d'un (1) baril par résidence.



Diminution du ruissellement

En récupérant l'eau de pluie, vous contribuez à réduire la quantité d'eau qui s'écoule vers l'égout pluviale en la dirigeant plutôt vers la nappe phréatique.

Pratique et durable

Les barils de pluie ont une capacité de 220 litres et possèdent une valve en laiton de qualité ainsi qu'un filtre robuste

ÉCOGESTES RÉCOMPENSÉS

Toilette à faible consommation d'eau

La Ville de Carignan récompense les choix écoresponsables. En installant une toilette à faible consommation d'eau, un citoyen de Carignan peut réclamer un montant de 60 \$ à la Ville. Conditions pour avoir droit à la subvention :



- Être résident de Carignan;
- Original de la preuve d'achat;
- Photos avant / après les travaux d'installation.

Faire parvenir le formulaire et les documents requis à la Ville de Carignan au 2555, chemin Bellevue, Carignan, J3L 6G8 ou par courriel à *info@villedecarignan.org*.

Couches lavables

De la même façon, en faisant l'acquisition de couches lavables, un citoyen de Carignan peut réclamer 50 % du montant de la facture, jusqu'à concurrence de 150 \$. Conditions pour avoir droit à la subvention :



- Être résident de Carignan;
- Copie de l'original du certificat de naissance de l'enfant (il doit avoir moins de 1 an lors de l'achat des couches);
- Original de la preuve d'achat.

Faire parvenir le formulaire et les documents requis à la Ville de Carignan au 2555, chemin Bellevue, Carignan, J3L 6G8 ou par courriel à *info@villedecarignan.org*.



REJET DE DÉTRITUS DANS LES ESPACES VACANTS

Certaines personnes empruntent les chemins peu habités de Carignan, comme les chemins de la Grande-Ligne, Brunelle, Coteau-de-Trèfle Nord et Sud, et déposent leurs déchets et matériaux de construction en bordure de route. Ces gestes répréhensibles et irrespectueux de la nature sont fortement dénoncés. Nos équipes travaillent d'ailleurs à identifier les contrevenants en collaboration avec la Régie de police intermunicipale de Richelieu-Saint-Laurent. Nous vous remercions de votre collaboration.



ÉCOCENTRE

Les résidents de Carignan peuvent déposer leurs matériaux secs à l'écocentre qui est situé à Chambly. De plus, sur présentation d'une preuve de résidence, les citoyens peuvent bénéficier d'une gratuité de coûts, une fois par mois (25 mai, 15 juin, 20 juillet, 17 août, 21 septembre, 19 octobre et 16 novembre), par résidence, sur les trois premières verges cubes de matières acceptées au centre de tri. Toutes quantités supplémentaires apportées sur le site sont aux frais du citoyen.



75 \$ de subvention Par mois par résidence(25 \$ chaque verge)

Bois de construction, métal, carton, briques, béton (voir les conditions ci-après), terre et pierres

OU

120 \$ de subvention Par mois par résidence

(40 \$ chaque verge)

Gypse, fibre de verre, tuile, céramique, toilettes, mousse, laine isolante, matières plastiques, asphalte, bardeaux de toiture, panneaux de mur extérieur synthétiques, contenants souillés et autres matières non recyclables De la même façon, sur présentation d'une preuve de résidence, les citoyens de Carignan peuvent bénéficier d'une subvention de 75 \$ pour la location d'un conteneur pouvant contenir les résidus de rénovations majeures. Cette subvention



est admissible une (1) fois par année par résidence.

Les matières refusées à l'écocentre

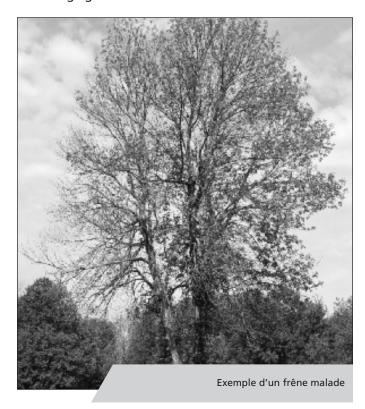
- Béton de plus de 400 mm (16 pouces) de diamètre;
- Pneus avec jante;
- · Peinture et résidus domestiques dangereux;
- Branches;
- Résidus verts;
- Déchets domestiques.



FRÊNES MORTS OU MALADES

Abattez les frênes dangereux de votre propriété avant qu'ils ne causent des dommages

Même si nous sommes à l'extérieur de la période idéale pour abattre un frêne, il est important de souligner que tout frêne mort qui menace la sécurité des personnes ou des biens doit être abattu dans les meilleurs délais. Présentez-vous au comptoir de l'urbanisme avec une photo de l'arbre dans son milieu et le certificat de localisation de la propriété pour obtenir votre permis d'abattage gratuit.



La sécurité des personnes passe avant tout!

À partir du moment où votre frêne présente des signes de dépérissement, sa structure s'affaiblit et l'arbre risque de tomber. De plus, un frêne dépérissant qui n'est pas abattu favorise la propagation de l'agrile du frêne et peut nuire à la réussite du traitement des arbres de votre voisinage.

La Ville insiste donc pour obtenir la collaboration de tous les citoyens dans sa lutte contre l'agrile du frêne. Si vous avez un frêne dangereux sur votre terrain, nous vous prions d'intervenir rapidement.

Si vous confiez l'abattage ou l'élagage d'un arbre à une entreprise privée, exigez que les branches ou les troncs soient déchiquetés **sur place** en copeaux d'une dimension de 2.5 cm x 2.5 cm (bûches/billots exempts d'écorce).

N'apportez pas vos branches et billots de frêne <u>au</u> <u>chalet ou au camping</u> pour les faire brûler, vous permettriez alors à l'insecte de s'attaquer aux autres frênes du Québec.

REBOISEMENT

Votre couvert forestier a été fragilisé par l'agrile du frêne? Il est temps de penser au reboisement

Vos arbres ont été victimes de l'agrile du frêne et vous souhaitez regarnir la superficie boisée de votre propriété? Voici quelques essences d'arbres durables pour le reboisement :

- o le genévrier de Virginie;
- o l'érable rouge;
- o le micocoulier occidental;
- o le caryer ovale ou cordiforme;
- o le tilleul d'Amérique;
- o l'épinette blanche et
- o le chêne rouge.



En milieu agricole, choisissez des arbustes aux racines qui stabilisent le sol et qui offrent une variété de fruits, bons en confiture ou à laisser aux oiseaux. En bordure des fossés, plantez en alternance de deux à trois espèces différentes d'arbres adaptées à ce type de milieu pour bénéficier à la fois d'un couvert persistant l'hiver, d'une croissance rapide et d'un port en hauteur intéressant :

- o Sureau du Canada;
- Saule intérieur;
- Cornouiller stolonifère;
- o Viorne cassinoïde;
- o Pin blanc;
- o Peuplier baumier ou deltoïde;
- o Épinette noire.

ÉVÉNEMENTS

3 4 5 2 7 8 9 10 11 12 13 14 17 18 19 20 15 16 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30

2019

WRIL

D	L	M	М	J	V	S
			1	2	3	4
	5	6 7	8	9	10	* 11
1	2 1	3 14	15	16	17	18
1	9 2	0 21	22	23	24	25
2	6 2	7 28	29	30	31	

D	L	М	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23/30	24	25	26	27	28	29

Événements municipaux

* Fêtes de quartier

Activités

Ateliers course à pied

7 avril

THÉÂTRE JEUNESSE : BOUGE!

Le dimanche 7 avril à 15 h Centre multifonctionnel

Spectacle familial (3 ans et +)

Carlito et Éléonore se retrouvent dans un parc. L'endroit est désert, leurs amis sont au camp de jour et Carlito joue à des jeux sur son téléphone cellulaire. Éléonore, que l'on surnomme



« Léo rapido », préférerait bouger. Basketball, soccer, hockey de rue, cerceaux, course, n'importe quel sport, pourvu que ça bouge! Elle tente donc par tous les moyens d'entraîner son ami Carlito et le public à se remuer avec elle. Ensemble, ils inventent de nouveaux jeux et passent un été du tonnerre! Ne manquez pas ce spectacle de cirque, de théâtre physique et de jeu clownesque!!!

Coût

Gratuit pour les résidents et 5 \$ pour les non-résidents.

Inscription

L'inscription est obligatoire sur le Portail citoyen (accessible en ligne sur la page « accueil » du site Web municipal) pour les enfants de 3 à 12 ans seulement. Les parents qui accompagnent leurs enfants sont admis gratuitement et sans inscription.

13 avril HEURE DU CONTE

Le samedi 13 avril de 10 h à 11 h Centre multifonctionnel

La découverte des histoires est une étape importante dans le développement de l'enfant. Permettez-lui de vivre une heure du conte toute en couleurs avec la présentation du récit « Un mystère pour



Pâquerette » le samedi 13 avril. Inscription en ligne via le Portail citoyen à *villedecarignan.org*.

20 avril FÊTE DE PÂQUES

Le samedi 20 avril de 13 h à 16 h Centre multifonctionnel

Une cabane à sucre mobile sera sur place pour permettre la dégustation de tire sur neige. Une mini ferme sera également reconstituée sur le site pour le bonheur des petits qui auront



aussi la chance de faire un tour de poney. Autres activités : structures gonflables et séances de maquillage pour enfants.

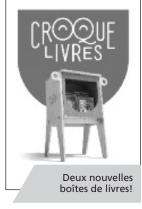
La Fête aura lieu beau temps, mauvais temps!

23 avril

JOURNÉE MONDIALE DU LIVRE

Le mardi 23 avril, la Ville regarnira ses boîtes de livres et ajoutera deux (2) croque-livre sur le territoire

À l'occasion de la Journée mondiale du livre, la Ville de Carignan regarnira les boîtes de livres de sa bibliothèque itinérante. De plus, à la demande de deux jeunes citoyennes de



N'oubliez pas de

remettre votre

livre après

lecture afin de

faire profiter vos

concitovens!

Carignan, elle installera deux nouveaux croque-livres : l'un au parc Édouard-Harbec et l'autre sur la rue Marguerite-Boileau. L'objectif est de compléter le réseau de la bibliothèque itinérante.

Les emplacements :

Croque-livres pour les enfants de 0 à 12 ans

- o Centre multifonctionnel
- o Parc de la Plume-Magique
- o Parc Genest
- o Parc Édouard-Harbec
- o Rue Marguerite-Boileau

Boîtes de livres pour public varié

- o Centre multifonctionnel
- o Site des boîtes postales de l'île aux Lièvres
- o Parc de la Plume-Magique
- o Parc Genest
- o Parc Rémy-Nolet

Partagez les idées de livres que vous souhaitez retrouver dans les boîtes de livres (enfants et adultes) en écrivant vos suggestions au Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire à *loisirs@villedecarignan.org*.

27-28 avril

CORVÉE DE NETTOYAGE

Les samedi 27 et dimanche 28 avril

La fonte des neiges laisse souvent découvrir quelques déchets dans les parcs et espaces verts. La Ville de Carignan lance donc un appel aux citoyens qui souhaitent se mobiliser et organiser une corvée de nettoyage dans leur quartier. Les dates proposées sont le samedi 27 ou le dimanche 28 avril.



La Ville s'occupera de publiciser votre activité et de distribuer les gants et les sacs de poubelles le jour de votre grande corvée de nettoyage. Pour inscrire une corvée de nettoyage, veuillez contacter le Service du loisir, de

la culture et de la vie communautaire au 450 658-1066 poste 293 ou à *loisirs@villedecarignan.org*. Il suffit d'indiquer la date de votre corvée, l'heure du rendez-vous, le lieu de rassemblement, le nom et les coordonnées d'une personne contact.

28 avril

BRUNCH DES NOUVEAUX RÉSIDENTS

Le dimanche 28 avril à 10 h Centre multifonctionnel

Carignan est en plein essor : la croissance de sa population est parmi l'une des plus importantes au Québec. Pour solliciter un sentiment d'appartenance fort, l'administration municipale souhaite accueillir les nouveaux résidents de façon particulière. L'évènement annuel prendra la forme d'un brunch tenu le dimanche 28 avril prochain. Le brunch sera pro-



pice aux rencontres et une excellente occasion de découvrir les services offerts dans la municipalité. Une dizaine de prix seront également tirés durant la matinée.

Avril-mai

DÉFI SANTÉ : ATELIERS DE COURSE À PIED

Les jeudis 4, 11, 18, 25 avril et 2 mai à 18 h 30 ou à 19 h 30 Centre multifonctionnel

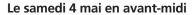
Dans le cadre du Défi Santé tenue à l'échelle du Québec du 1er au 30 avril, la Ville de Carignan offrira cinq (5) ateliers préparatoires de course à pied en prévision du Défi Carignan. Ces ateliers GRATUITS s'adressent à tous niveaux de coureurs et sont réservés aux citoyens de Carignan.

L'inscription est obligatoire sur le Portail citoyen (accessible en ligne via la page « accueil » du site Web municipal).



4 mai

DÉFI CARIGNAN : COURSES DE 1 KM, 2 KM, 5 KM ET 10 KM



Centre multifonctionnel

Le départ des courses se fera au Centre multifonctionnel (1555, rue de l'École). Une puce et un dossard seront remis aux coureurs au Centre multifonctionnel le jeudi et le vendredi précédent les courses ou de 7 h à 8 h 30 le matin du départ des courses. Les courses seront chronométrées par Quidchrono. Des prix de présence, une collation d'après course, un service de support médical, un vestiaire surveillé, des toilettes et des points d'eau sur le parcours sont prévus.

Inscriptions jusqu'au 28 avril (places limitées) : https://www.inscriptionenligne.ca/defi-carignan/



Le **Guide du coureur** est disponible en ligne à *villedecarignan.org* ou à *https://www.inscriptionenligne.ca/defi-carignan/*

Inscription des résidents (jusqu'au 28 avril)

10 km (13 ans et +) : 11 \$ (13 à 17 ans) • 16 \$ (adultes) Départ à 9 h

5 km (pour tous) : 6 \$ (17 ans et moins) • 11 \$ (adultes) Départ à 9 h

2 km (pour tous) : 6 \$ *Départ à 11 h*

1 km (enfants de 12 ans et moins) : 6 \$ Départ à 11 h 30

Inscription des non-résidents (jusqu'au 28 avril)

10 km (13 ans et +) : 13.75 \$ (13 à 17 ans) • 20 \$ (adultes) Départ à 9 h

5 km (pour tous) : 7.50 \$ (17 ans et moins) *Départ à 9 h* 13.75 \$ (adultes)

2 km (pour tous) : 7.50 \$

Départ à 11 h

1 km (enfants de 12 ans et moins) : 7.50 \$

Départ à 11 h 30

Inscriptions au Centre multifonctionnel (s'il reste de la place) Argent comptant seulement :

- 2 mai de 18 h à 21 h
- 3 mai de 18 h à 21 h
- 4 mai de 7 h à 8 h 30

10 km (13 ans et +) : 20 \$ Départ à 9 h

5 km (pour tous) : 15 \$

Départ à 9 h

2 km (pour tous): 10 \$

Départ à 11 h

1 km (enfants de 12 ans et moins) : 10 \$

Départ à 11 h 30

Merci à nos commanditaires et partenaires :







FÊTES DES VOISINS

Organisées « par » et « pour » les citoyens!

Planifiez un grand rassemblement avec vos voisins et festoyez dans la communauté! Votre fête de quartier peut être tenue dans un parc municipal (alcool interdit) ou dans une rue près de chez vous durant la saison printanière ou estivale. Seule contrainte, le lieu doit être public et ouvert au voisinage.

Si vous inscrivez votre projet **avant le 1**er **mai**, la Ville sera en mesure de vous offrir une aide financière pour vous aider à acquitter une partie de vos dépenses et le prêt de matériel (tentes, mobilier, etc.) nécessaire pour tenir votre événement.



Infos et inscriptions : 450 658-1066 ou loisirs@villedecarignan.org.

11 mai JOURNÉE DE LA FAMILLE

Le samedi 11 mai de 10 h 30 à 17 h Centre multifonctionnel

À 10 h 30 : Spectacle « La première mission de la Pat Patrouille ». Les jeunes familles

seront charmées par les personnages de la Pat Patrouille : Chase, Stella, Marcus et Ryder qui auront pour mission spéciale de faire apprendre une chorégraphie et une



chanson aux amis dans la salle. Inscription obligatoire sur le Portail citoyen du villedecarignan.org.

Course à obstacles : Qui sera le premier dans cette course folle!

Titan 5D : Un siège qui s'active au rythme de l'action grâce à un système dynamisé

par pistons hydrauliques. Vous percevrez la sensation du vent, de la pluie, de la neige, la présence d'un éclair, du feu, et vous aurez l'étrange sentiment que quelque chose vient de vous effleurer les jambes au passage!

Tente à lire : Découvrez les plaisirs de lire sous la tente!

Des tables à pique-nique seront disponibles pour les familles qui désireront diner sur place. Apportez votre lunch!



18-19 mai VENTES-DÉBARRAS

Les fins de semaine du 18-19 mai et du 24-25 août auront lieu les rallyes traditionnels des ventes-débarras sur tout le territoire de Carignan. Pour ces occasions uniques, le permis ne sera pas

obligatoire.

Publicité

Annoncez votre vente sur le site web de la Ville en transmettant votre adresse domiciliaire à loisirs@villedecarignan.org.



25 mai HEURE DU CONTE

Le samedi 25 mai de 10 h à 11 h Centre multifonctionnel

La découverte des histoires est une étape importante dans le développement de l'enfant. Permettez-lui de vivre une heure du conte toute en couleurs avec la présentation du récit « Charles et ses bois



éclatants » le samedi 25 mai. Inscription en ligne via le Portail citoyen à *villedecarignan.org.*

1^{er} juin FÊTE DE QUARTIER MUNICIPALE

Le samedi 1er juin de 12 h à 17 h

Parc Henri-Bisaillon

Fête de quartier pour inaugurer le nouveau parc avec jeux d'eau. Le parc Henri-Bisaillon est accessible via les rues Henri-Bisaillon et



Léon-Paré. Animation et activités. Des bouchées seront offertes par IGA pour accompagner votre lunch. Bienvenue à tous!

GRANDE JOURNÉE DES PETITS ENTREPRENEURS

Le samedi 15 juin de 10 h à 15 h

Centre multifonctionnel

Cet évènement spécial est destiné à encourager les enfants à se porter gestionnaires d'une petite entreprise le temps d'une journée. Visitez nos petits entrepreneurs au Centre multifonctionnel afin de les encourager!

Développer l'envie d'apprendre et « d'entreprendre » chez les enfants est une opportunité d'accroître leur créativité, leur sens des responsabilités, leur autonomie et leur confiance en eux.

Inscription

L'inscription est obligatoire pour participer au rassemblement. Il est possible de s'inscrire en ligne : https://www.petitsentrepreneurs.ca/inscription/ à partir de la mi-avril. Il suffit de sélectionner le rassemblement de Carignan au bas du formulaire. Pour celles et ceux qui sont déjà inscrits, ils peuvent aussi sélectionner le rassemblement de Carignan dans leur formulaire déjà complété.

La Ville s'assurera de prêter l'équipement requis (tables et chaises pliantes). Dépendamment du nombre de kiosques inscrits, une à deux tables par kiosque pourront être prêtées. L'espace alloué pour chaque kiosque est d'environ 10 x 10 pieds.



kiosque de limonade, jus frais, etc. maquillage, spectacle de magie, lave-vélos, cours de soccer et bien d'autres

idées imaginées par les petits entrepreneurs!

24 juin FÊTE NATIONALE

Le lundi 24 juin de 12 h à 17 h

Centre multifonctionnel

Participez à un après-midi de festivités en famille dans le cadre de la Fête nationale sous la thématique « *Un monde de traditions* ». Plusieurs activités seront organisées sur les terrains qui environnent le Centre multifonctionnel :

- Spectacle de Le Vent du Nord à 15 h 30;
- Animation participative;
- Présentation des métiers traditionnels;
- Tours de train électrique;
- Structures gonflables;
- Cantine sur place (\$);
- Maquillage;
- Kiosque de remplissage de bouteilles d'eau (n'oubliez pas votre bouteille);
- Et plusieurs autres surprises!

La Ville de Carignan remercie le gouvernement du Québec et le Mouvement national des Québécoises et Québécois pour leur contribution financière.

LOISIRS

CAMPS DE JOUR

Le dépliant de la programmation détaillée des camps de jour a été distribué par la poste à la mi-mars. Les informations sont actuellement accessibles sur le site Web de la municipalité à villedecarignan.org.



La période d'inscription pour les résidents débutera le samedi 27 avril à 10 h en ligne via le Portail citoyen et en personne au Centre multifonctionnel (1555, rue de l'École). Elle sera ouverte aux non-résidents à partir du 6 mai.

Camps spécialisés en soccer

Offre de camps de jour spécialisés en soccer les semaines du 25 juin, du 2 juillet et du 8 juillet à l'école du Parchemin.

Programme Aux camps à vélo!

Les jeunes du secteur Centre et du secteur Carignan-Salières pourront profiter d'une patrouille d'animateurs à vélo pour se déplacer matin et soir vers les camps de jour.

BOITE DE JEUX LIBRE-SERVICE

Cette année encore, une boîte d'accessoires pour jouer au pickleball sera installée dans la cour de l'école Carignan-Salières à partir du 28 mai et ce, pour toute la période estivale. Les



Mouvement national des Québécoises

uébec 🔡

enfants et adultes pourront profiter des équipements mis à leur disposition gratuitement.

Pour obtenir le code du cadenas, il suffit de contacter le Service du loisir au 450 658-1066.



Découvrez le plaisir de la lecture avec *La tente* à lire cet été lors des fêtes municipales et durant les camps de jour!

Des livres pour les 0-12 ans et quelques lectures animées seront offertes sous la tente!



RAPIDE EFFICACE

http://mon.accesite.net/57010/fr-ca/home

PRINTEMPS 2019

Inscrivez-vous aux activités organisées par des partenaires de la Ville en communiquant directement avec eux. Vous trouverez tous les détails sur le site internet à *villedecarignan.org* sous la rubrique *Loisirs.*

Boxe chinoise (Wushu Carignan) (pré-inscription wushucarignan.ca)

Kung Fu traditionnel (adulte et 8 ans +)	2 avril au 4 juin	Mardi	18 h 20 à 19 h 20 1 cours / sem. :	Enfants (5 à 8 ans) 79\$ - session (1 cours / semaine)	
Kung Fu découverte (5-8 ans / 9-12 ans)	6 avril au 8 juin	Samedi	11 h 15 à 12 h	Enfants (9 à 12 ans) 139\$ - session (2 cours / semaine)	École du Parchemin
Boxe chinoise- Sanda (adulte et 13 ans +)	6 avril au 8 juin	Samedi	12 h à 13 h 15	Adultes (13 ans et +) 169\$ - session (2 cours / semaine)	

Tant-Danse de l'Âme (450 708-2137 ou bodymindsoul@videotron.ca - Inscriptions au tant-danse.com)

Piyo Live (mouvements de pilates et de yoga)	15 avril au 10 juin	Lundi	18 h 20 à 19 h 20	110 \$ ou 160 \$ cours illimités	
Triologie Essentrics / Yoga / Médiation (étirement du muscle et restauration du corps/posture)	15 avril au 10 juin	Lundi	19 h 30 à 21 h	140 \$	Centre multifonctionnel
Yoga rondeurs et spécialités (pour personnes rondes ou avec des problèmes de santé et/ou douleurs)	24 avril au 19 juin	Mercredi	18 h 15 à 19 h 15	140 \$	*Apportez votre tapis
Nouveauté! Duo Country Heat / Pound (aérobie à saveur country en duo)	17 avril au 12 juin	Mercredi	19 h 30 à 20 h 30	110 \$ ou 160 \$ cours illimités	

Zı	umba avec St	éphanie (514 9	23-5355 ou <i>zumba</i>	a_fanny@outlook.com)	
Zumba (danse-fitness)	4 avril au 20 juin	Jeudi	19 h	100 \$ pour un cours — 180 \$ pour	École du Parchemin
	6 avril au 22 juin	Samedi	10 h	2 cours (Rabais 50 % conjoint)	
Entraîneme	ent maman-p	oussette (infor	mations et inscript	ions au entrainementdofit.c	com)
Maman-poussette (accouchement depuis plus de 3 semaines	8 avril au 14 juin	Mardi	13 h à 14 h	95 \$ pour un cours — 160 \$ pour	Parc Forget
(2 mois si césarienne) * équipement requis : poussette ou porte- bébé frontal)		Jeudi	13 h à 14 h	2 cours 210 \$ illimité	Parc Lareau- Bouthiller
Cours d'équ	uitation class	ique / Les écuri	es Sylvie Monette	(438 274-3093 ou 450 447-9	444)
Niveaux débutant, intermédiaire et avancé (adultes et enfants de 9 ans +)	jours (sauf	Tous les jours (sauf le dimanche)	urs If le	Coûts (taxes incluses) 75 \$ / cours privé	1626, chemin Bellevue à Carignan
				47 \$ / cours en groupe 330 \$ / 8 cours en groupe 413 \$ / 10 cours en groupe	
	ars au 12 avri	l sur rendez-vo		ancybenfeito1972@gmail.co avec e-transfert et la feuille le moins cher	
Piyo Live (mouvements de Pilates et de yoga)	15 avril au 17 juin	Lundi	19 h à 19 h 50	125 \$	École du Parchemin
Metafit (HIIT à hautes intervalles)	15 avril au 17 juin	Lundi	20 h à 20 h 30	110 \$	École du Parchemin
Zumba (danse-fitness)	17 avril au 19 juin	Mercredi	18 h 30 à 19 h20	110 \$	École du Parchemin
Bootcamp (entraînement en circuit)	16 avril au 18 juin	Mardi	19 h à 19 h 55	125 \$	Centre multifonc- tionnel
Surfset (entraînement qui s'inspire du surf)	18 avril au 20 juin	Jeudi	19 h à 19 h55	150 \$	Centre multifonc- tionnel
Extensa (programme	20 avril au	Samedi	10 h 30 à	125 \$	Centre

VIECOMMUNAUTAIRE

NOS ORGANISMES ACCRÉDITÉS EN 2019

Le Conseil accepte de renouveler l'accréditation des organismes suivants pour 2019 :

- Association de ringuette Les Intrépides
- Les amis du Canal de Chambly
- Centre de bénévolat de la Rive-Sud
- Association de soccer carignanoise
- AQDR
- Centre d'écoute Montérégie
- Ensemble Vocal Via Voce
- Association régionale de Kin-Ball Rive-Sud
- Corporation de développement communautaire Haut-Richelieu-Rouville
- Équijustice (anciennement Ressources Alternatives Rive-Sud)
- Troc Montérégie
- Club de gymnastique Gym Richelieu
- Corps des cadets 2793 Chambly
- Fondation pour les Arts et la Culture du Bassin de Chambly
- La Société d'histoire de la Seigneurie de Chambly
- Wushu Choy Lee Fut



AODR

L'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) est un regroupement national

qui a pour mission exclusive la défense des droits culturels, économiques, politiques et sociaux des personnes à la retraite. Maintenant constituée de 780 membres, l'association propose à ses membres plusieurs activités informatives dans une ambiance conviviale.

Les membres bénévoles de l'organisme organisent des déjeuners-conférences mensuels portants sur les différents enjeux des aînés. Ainsi, plusieurs spécialistes de renommé viennent exposer le fruit de leurs recherches et réflexions portant notamment sur le vieillissement, la douleur, la sexualité, la dignité en fin de vie, les soins palliatifs, et plus encore. Le prix d'entrée pour une conférence et un petit-déjeuner est de 5 \$ pour les membres et une réservation est nécessaire.

Source: AQDR Mont et Rivières 1702, avenue Bourgogne à Chambly Aqdr.org/section/monts-et-rivieres asdrmontsetrivieres@gmail.com • 450 658-8509

AINSI SOIT-ELLE

Le centre de femmes Ainsi soit-elle est une ressource communautaire qui offre aux femmes un lieu d'appartenance et de transition,



une alternative à leur isolement, un réseau d'éducation et d'action. Le centre est polyvalent, il intervient sur la condition féminine dans son ensemble.

Le service gratuit de consultation individuelle permet à toutes femmes de recevoir de l'aide professionnelle pour diverses problématiques : situation de violence, période de maladie, deuil, problèmes de dépendance, santé mentale, détresse psychologique, conflits relationnels, situation de pauvreté, etc.

Le centre offre aussi des services d'écoute téléphonique, de références, et diverses activités éducatives : ateliers thématiques, conférences, cafés-rencontres et groupes d'entraide.

Être membre du centre de femmes Ainsi soit-elle c'est être assurée d'une main tendue en cas de difficultés, c'est travailler avec d'autres femmes à l'amélioration de nos conditions de vie, c'est aussi faire partie d'une grande famille, c'est surtout ne plus être seule.

Source : Ainsi soit-elle 1224, rue Notre-Dame à Chambly info@ainsisoitellecdf.ca ainsisoitellecdf.ca • 450 447-3576

CARREFOUR FAMILIAL DU RICHELIEU



Vous avez des enfants entre 0 et 5 ans?

Le Carrefour familial est un milieu de vie privilégié qui se spécialise dans la vie familiale.

Tout y est : locaux colorés, équipe expérimentée et dynamique, ateliers pour les enfants, ateliers de ressourcement parental, halte-garderie et bien plus!

Ateliers parents avec enfants 0-5 ans

Les ateliers sont divisés en séquences respectant le développement des enfants. Bricolages, chansons, histoires, massages, info-discussion pour les parents, etc. Toutes les sphères de développement sont sollicitées.

« Je suis grand(e) maintenant »

Votre enfant entre à la maternelle en septembre? Nous offrons 4 ateliers qui ont pour but de bonifier leur estime de soi. Les thèmes seront : j'ai confiance, je suis bien avec les autres, je suis capable et je gère mes émotions. Groupe 1 en avril et groupe 2 en mai, les jeudis en matinée.

Besoin de répit?

Notre halte-garderie peut vous accueillir pour une demi-journée en semaine ou une journée complète le vendredi. À chaque période, un bricolage et des activités de psychomotricité sont proposées.

Source : Carrefour familial Richelieu 856, Grand Boulevard à Chambly carrefourfamilial.org • 450 447-9969

CENTRE AMITIÉ JEUNESSE

Service de formation « Gardiens avertis » certifié par la Croix-Rouge canadienne



pour les jeunes de 11 ans et plus (en période scolaire). Inscription sur place au coût de 50 \$.

Soirées Nightlife pour les jeunes de 10 à 13 ans

Le dernier vendredi de chaque mois durant la période scolaire de 18 h à 22 h. Casse-croûte et animation sur place (admission 5 \$).

Aide aux devoirs (niveau secondaire)

Mardi, mercredi et jeudi de 14 h 40 à 16 h30 (carte de membre obligatoire 30 \$).

Dîners offerts aux jeunes qui fréquentent l'École secondaire de Chambly

Du mardi au vendredi de 10 h 50 à 11 h 50. Les écoliers peuvent apporter leur lunch ou manger gratuitement une soupe, biscottes et dessert (carte de membre obligatoire 30 \$).

Activités récréatives, sportives, ainsi que différents ateliers préventifs, éducatifs et créatifs pour les jeunes de 12 à 17 ans

Mardi de 16 h 30 à 18 h, mercredi et jeudi de 16 h 30 à 19 h et le vendredi de 14 h 30 à 20 h. L'horaire peut varier selon les activités (carte de membre obligatoire 30 \$).

À venir... surveillez notre calendrier des activités estivales!

Source : Maison des jeunes (Centre Amitié Jeunesse) 505, boul. Brassard à Chambly mdj_caj@bellnet.ca 450 658-6810





SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DE CHAMBLY, RICHELIEU, CARIGNAN

Le rendez-vous des passionnés d'horticulture et d'écologie! La Société d'horticulture et d'écologie de Chambly vous invite à diverses conférences :

Mardi 9 avril à 19 h 15

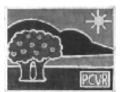
Les 10 gestes les plus écologiques au jardin Par Michel Renaud

Mardi 14 mai à 19 h 15

Vivaces pour un paysage gourmand Par Guillaume Pelland

Coûts: Gratuit/membre, 10 \$ non-membre. Les conférences sont tenues à l'École secondaire de Chambly située au 535, boul. Brassard. Pour devenir membre, il suffit de s'inscrire lors d'une conférence ou de faire parvenir vos coordonnées et un chèque de 25 \$ libellé à : SHECRC, C.P.32 Chambly (Québec) J3L 4B1.

Source : Société d'horticulture et d'écologie de Chambly, Richelieu, Carignan • C.P.32 à Chambly shecrc@gmail.com • 450 658-7178



PARRAINAGE CIVIQUE

Depuis plus de 35 ans, le Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu œuvre dans la communauté en favorisant l'intégration sociale de personnes présentant une déficience

intellectuelle, un trouble de santé mentale ou un trouble du spectre de l'autisme, principalement par le jumelage avec un citoyen bénévole.

Clientèle: à partir de 12 ans

Services offerts: Parrainage avec un citoyen bénévole, activités ponctuelles, sorties d'intégration, voyages d'intégration.

Bénévoles recherchés : Un bénévolat qui vous ressemble!

Chaque jumelage est unique. Vous bricolez? Vous jouez aux quilles? Vous préférez la peinture ou la marche en forêt? Vous serez jumelé avec une personne qui appréciera aussi ces activités. Quelques heures par mois peuvent faire une différence!

Source : Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu 308, rue Montsabré à Beloeil www.pcvr.ca • info@pcvr.ca • 1 877 464-7287



ABONNEZ-VOUS À L'INFOLETTRE

Pour recevoir nos nouvelles d'actualité par courriel

villedecarignan.org/fr/infolettre

CONSEIL 450 658-1066 poste 6

FINANCES 450 658-1066 poste 5

GREFFE 450 658-1066 poste 6

COMMUNICATIONS 450 658-1066 poste 6 DIRECTION GÉNÉRALE 450 658-1066 poste 6

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE 450 658-1066 poste 2

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES 450 658-1066 poste 3

LOISIRS 450 658-1066 poste 4

En dehors des heures d'ouverture des services, tout appel nécessitant une INTERVENTION RAPIDE DE NATURE TECHNIQUE (aqueduc-égout) doit être acheminé à la Régie intermunicipale de police au 1 888 678-7000.

POUR LES APPELS D'URGENCE, EN TOUT TEMPS, FAITES LE 911



Heures d'ouverture:
Du lundi au jeudi de 8 h à 12 h
et de 13 h à 16 h 30
Le vendredi de 8 h à 12 h

